

il devrait se rendre compte qu'il doit posséder certaines armes, bien acérées, pour exercer quelque contrôle sur le coût de la vie.

• (4.20 p.m.)

Si le ministre rejette cet amendement bénin que propose l'opposition officielle, cela reviendra à dire aux consommateurs: «Bien sûr, je veux que l'on m'appelle ministre de la Consommation et des Corporations, mais pour l'amour du ciel, ne m'accordez aucun pouvoir. J'en serais gêné, car je n'ai pas l'intention de l'utiliser.» Le ministre ne peut avoir à la fois le drap et l'argent. Pour se faire le champion des consommateurs, son projet de loi doit être armé. S'il refuse ces armes, c'est qu'il se retire avant que le combat ne commence. Il n'y a pas d'alternative.

Il s'agit ici d'un amendement fort anodin de la part de l'opposition officielle. De fait, le député de Brandon-Souris l'a tout simplement qualifié de geste. Je reconnais qu'il ne témoigne que d'une sévérité embryonnaire mais nous allons l'appuyer car cela vaut mieux que pas de sévérité du tout.

Le ministre a déclaré qu'en vertu du Règlement, il contesterait la validité de l'amendement que nous allons proposer; mais je lui signale, en ce qui concerne l'amendement actuel ou notre amendement futur, qu'il devrait indiquer le genre de pouvoirs qu'il est prêt à accepter. S'il rejette l'amendement actuel et conteste ensuite l'admissibilité du nôtre, sans nous dire comment il s'y prendra lui-même pour rendre efficace ce qu'on a appelé un vague assemblage de pieuses banalités, un cri d'alarme retentira chez les consommateurs de tout le pays. Je l'exhorte à ne pas rejeter notre amendement, qui renforcera infiniment selon nous l'arsenal dont il disposera.

M. Orlikow: Monsieur le président, j'aimerais poser au ministre une question précise sur le sujet que j'ai soulevé tout à l'heure. A-t-il l'intention de rencontrer les représentants de la Noranda Mines pour discuter avec eux de la hausse de 4c. du prix du cuivre annoncée la semaine dernière? Sinon, a-t-il d'autres projets à cet égard?

L'hon. M. Turner: Monsieur le président, le ministre des Finances a déjà indiqué qu'il poursuit des enquêtes quant à cette hausse. Comme elle concerne la politique économique générale du gouvernement, il s'en occupe à juste titre. Évidemment, je suis très inquiet de la situation mentionnée par le député de Winnipeg-Nord, mais, dans ce cas, le gouver-

nement est représenté par le ministre des Finances.

M. Orlikow: Le ministre sait-il quand le ministre des Finances rencontrera les représentants de la compagnie, à l'instar du président Johnson et de feu le président Kennedy, qui, dans des situations analogues, ont préconisé, que dis-je, ont exigé, qu'on freine la hausse des prix? L'enquête sera-t-elle semblable à celles du passé, plus précisément à celle sur la récente hausse du prix de l'acier, laquelle a duré des mois, sans nous apporter de réponse, en attendant l'annonce d'une nouvelle hausse des prix?

L'hon. M. Turner: Comme le ministre des Finances a mis la Chambre dans le secret, il nous informera en temps opportun, j'en suis sûr, des dispositions qu'il a réussi à prendre.

M. Saltsman: Le ministre pourrait-il user de son influence pour que soit convoqué à nouveau le comité du crédit au consommateur (prix) qui serait autorisé à faire comparaître des témoins en vue d'enquêter sur les prix du cuivre? Comme le ministre semble refuser le pouvoir d'appliquer des sanctions, le comité aurait le pouvoir de convoquer des témoins à propos de cette augmentation des prix du cuivre. Je demanderais au ministre de considérer sérieusement ma suggestion et de l'accepter pour que le comité du crédit au consommateur puisse se mettre immédiatement à l'œuvre.

L'hon. M. Turner: J'ai déjà répondu, à l'appel de l'ordre du jour, que nous sommes à élaborer les attributions d'un comité de la consommation. J'aimerais aussi ajouter que nous rejetons cet amendement parce qu'il ne prévoirait aucune sanction. Il mentionne un pouvoir d'enquête mais il ne confère vraiment aucune autorité véritable et n'impose aucune limite d'ordre constitutionnel sur le pouvoir en question. L'amendement n'a pas de mordant.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les îles): Dans ce cas, le ministre a-t-il l'intention de présenter un amendement efficace avant que le comité ait terminé l'étude de ce projet de loi? S'il n'a pas d'autres raisons de rejeter cet amendement et si son refus signifie qu'il veut une mesure efficace, nous espérons qu'il présentera un amendement pourvu de cette qualité.

L'hon. M. Turner: Le député était absent quand j'ai d'abord répondu au représentant de Peace River qu'à notre avis ce bill ne